

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 13 février 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 4, 5 et 6 février 2019**

**2019 DCPA 1 - Extension groupe scolaire Ivry – Levassor : Convention de mécénat avec ABVENT**

**M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 janvier 2019 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le principe les modalités de la convention de mécénat avec ABVENT pour le prêt et la formation d'une suite logicielle Dispositif 3D Numérique et l'assistance à la production de visuels dans le cadre du projet de démonstrateur d'écoconception d'extension du groupe scolaire Ivry – Levassor à Paris 13<sup>ème</sup>, jointe en annexe ;

Vu l'avis du conseil du 13<sup>ème</sup> arrondissement en sa séance du 21 janvier 2019

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

- Article 1 : Est approuvé le principe de la convention de mécénat avec ABVENT pour le prêt et la formation d'une suite logicielle Dispositif 3D Numérique et l'assistance à la production de visuels dans le cadre du projet de démonstrateur d'écoconception d'extension du groupe scolaire Ivry – Levassor à Paris 13<sup>ème</sup>;
- Article 2 : Sont approuvées les modalités de ladite convention dont le texte est joint au présent projet de délibération ;
- Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer ladite convention.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**